

# Les frais du contrat HSBC Evolution Patrimoine Vie 2<sup>(1)</sup>

Montant minimal de versement initial :	1 000 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :	NA
<b>Frais annuels</b>	
<b>Frais de gestion du contrat</b>	
Frais des supports	
Support fonds euros	0,90 % maximum
Support unités de compte	0,95 % maximum
Support Eurocroissance	NA
Gestion pilotée ou standardisée	0 % supplémentaire
<b>Frais de gestion des unités de compte</b>	
<b>1/ Gestion libre</b>	
Fonds actions <sup>(2)</sup> (moyenne)	1,63 %
Dont taux de rétrocessions de commissions <sup>(3)</sup>	0,71 %
Fonds obligations (moyenne)	1,07 %
Dont taux de rétrocessions de commissions <sup>(3)</sup>	0,43 %
Fonds immobilier <sup>(4)</sup> (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions <sup>(3)</sup>	NA
Fonds diversifiés (moyenne)	1,44 %
Dont taux de rétrocessions de commissions <sup>(3)</sup>	0,60 %
Fonds monétaires <sup>(5)</sup> (moyenne)	0,22 %
Dont taux de rétrocessions de commissions <sup>(3)</sup>	0,10 %
Fonds de capital-investissement <sup>(6)</sup> (moyenne)	1,44 %
Dont taux de rétrocessions de commissions <sup>(3)</sup>	0,90 %
<b>2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée</b>	
Mode de gestion pilotée : allocation profil 30 (moyenne)	0,42 %
Dont taux de rétrocessions de commissions <sup>(3)</sup>	0,18 %
Mode de gestion pilotée : allocation profil 70 (moyenne)	0,97 %
Dont taux de rétrocessions de commissions <sup>(3)</sup>	0,42 %
Mode de gestion pilotée : allocation profil 90 (moyenne)	1,25 %
Dont taux de rétrocessions de commissions <sup>(3)</sup>	0,54 %
<b>Autres frais annuels</b>	
frais forfaitaires	NA
frais proportionnels	NA
<b>Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)</b>	
Frais sur versement	2 % maximum
Frais de changement de modes de gestion	0,60 % maximum
Frais d'arbitrage	
proportionnels ou forfaitaires	1 % maximum
nombre d'arbitrages gratuits par an	1 vers les Unités de Compte
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0 %
Frais sur les versements de rente	3 %
Frais de rachat	0 %

NA : non applicable

(1) le tableau indique les principaux frais du contrat au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

(2) la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

(3) part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

(4) la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCV, les SCPI et les SCI.

(5) la catégorie « fonds monétaires » inclut les fonds monétaires à court-terme.

(6) la catégorie « fonds de capital-investissement » inclut les FCPR, les FPCI et les FPS.

Date de révision du document : publié le 01/06/2022